

PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le Président,

Direction de la Communication

Hôtel du Département
2 rue Paul-Louis Courier
CS 11200
24019 Périgueux Cedex

COMMUNIQUÉ À L'ATTENTION DES RÉDACTIONS

Date : 09/08/2021

Objet : Déploiement d'un barnum d'autotests supervisés à Montignac-Lascaux

Covid-19 : le Département de la Dordogne déploie un Barnum d'autotests supervisés devant Lascaux à destination des touristes

Mis en place par le Gouvernement pour lutter contre l'épidémie Covid-19, le pass sanitaire est obligatoire pour accéder aux lieux culturels et sportifs, ainsi qu'aux lieux du quotidien comme les restaurants, les bars et les cafés à compter du lundi 9 août.

Conscient que cette obligation pourrait perturber le séjour des visiteurs en Dordogne-Périgord, le Conseil départemental de la Dordogne a souhaité proposer une solution leur permettant de profiter pleinement de leurs vacances dans le respect des contraintes sanitaires.

C'est la raison pour laquelle, à partir du mercredi 11 août 9h, le Département, appuyé par la Semitour, la mairie de Montignac-Lascaux et la Communauté de communes de la Vallée de l'Homme, et en lien avec l'Agence régionale de santé (ARS), déploie un « Barnum d'autotests supervisés » devant le Centre international de l'art pariétal de Montignac-Lascaux.

Ce centre d'autotest provisoire, qui sera placé sous la responsabilité d'un personnel soignant, sera ouvert tous les jours jusqu'à la fin du mois d'août, de 8h à 12h. Ces horaires pourront être modulés en fonction de la demande.

Entièrement gratuit, le dispositif de « Barnum d'autotests supervisés » s'adresse à toute personne asymptomatique de plus de 18 ans n'ayant pas été vaccinée contre le Covid-19, non cas-contact et qui souhaite réaliser une ou plusieurs activités soumises au pass sanitaire.

Concrètement, chaque personne se présentant au « Barnum d'autotests supervisés », qui devra présenter sa carte d'identité, se verra remettre un questionnaire pour vérifier si elle est éligible à l'autotest. Si tel est le cas, un autotest lui sera remis avec des explications sur son maniement. La personne devra s'auto-prélever sous supervision et attendre un délai de lecture des tests de 15 à 20 minutes.

Puis, si le résultat est négatif, le médiateur enregistrera administrativement le résultat et délivrera un QR certifiant le résultat du test, valable 72h.

Si le résultat est positif, la personne sera invitée à s'isoler et à effectuer immédiatement un test PCR de confirmation dans un laboratoire médical.

Le « Barnum d'autotests supervisés » va permettre aux touristes et amoureux du Périgord, positionnée parmi les trois destinations des Français l'an dernier, de profiter de l'ensemble des activités, lieux de visite et de gastronomie tout en respectant les mesures sanitaires en vigueur.